

Compte-rendu du Conseil d'Administration extraordinaire du collège André Maurois du jeudi 12 avril 2018.

17.30 : Début de la séance

13 votants, dont :

Membres de droit : Mme Guicquéro, Principale–Mme Boussik, Gestionnaire,
Mme Vince, CPE

Représentants des enseignants : M. Caul-Futy, Mme Montreuil, Mme Baumann, Mme Crozes, Mme Medves,
Mme Gallo

Représentants des parents : M. Cartal, Mme Lacquehay, Mme Calvayrac, Mme Guilliot, M. Cousaert, Mme Dubois

Membre consultatif : M. Dressayre, agent comptable

1) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire du 16 février 2018 :

En faveur : 13, Opposition : 0, Abstentions : 0

2) Présentation du compte financier de l'exercice 2017 par madame BOUSSIK, gestionnaire.

Il fait état d'une baisse générale des recettes, due à une moindre subvention de l'état et du département (460 637, contre 527 332 euros reçus en 2016). Les comptes laissent apparaître un déficit de 16 279, 61 euros.

Madame BOUSSIK termine par la liste des opérations réalisées par le Conseil départemental (travaux, dotations en informatique et dotations en immobilier).

17.55 arrivée de Mesdames VINCE et TAVARES

M. DRESSAYRE, agent comptable du lycée Perrin procède ensuite à l'analyse financière du collège. Le fonds de roulement s'élève à 64 818, 04 euros, ce qui témoigne d'une situation stable, mais en baisse par rapport à l'année dernière (-12 463, 18 euros).

Le besoin de fonds de roulement s'élève à 49 491, 21 euros, ce qui est une somme satisfaisante pour parer à des dépenses de fonctionnement imprévues.

3) Approbation du rapport du compte financier (Recettes : 460 637,82€ et Dépenses : 476 917,43€)

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

4) Approbation de l'intégration des résultats 2017 sur le compte du service général : -16 276,61€

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

5) Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales pour 2017/2018.

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

6) Vote pour la convention d'adhésion au groupement de commande des denrées alimentaires 2019.

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

7) Vote du contrat de vidange des bacs à graisse.

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

8) Vote d'un prélèvement sur fonds de réserve de 6 800 euros :

- Monsieur PERDOUX ne pourra pas remplir la mission de référent numérique l'année prochaine et Madame GUICQUERO préfère prévoir une enveloppe budgétaire pour passer un contrat avec une entreprise et assurer la pérennité du réseau informatique si aucun autre enseignant ne se propose de reprendre cette mission.

2 500 euros pour AP zéro réparation,

3 500 euros pour ALO réparation,

800 euros pour ALO entretien.

En faveur : 15, Opposition : 0, Abstentions : 0

Questions diverses des parents :

1) *Pourquoi le poisson à la cantine est-il réservé aux élèves ne mangeant pas de viande ?*

Après avoir rappelé les difficultés que soulève ce genre d'organisation, Madame GUICQUERO s'engage à faire en sorte qu'un maximum d'élèves aient le choix.

2) *Pourquoi l'abattage des arbres a-t-il eu lieu pendant la session du brevet blanc, ce qui a été source de nuisances ?*

Madame GUICQUERO indique que cette opération ayant été conduite par le Conseil Général, elle n'en a pas décidé la date.

3) *Quand seront remises les dernières factures de cantine ?*

Madame GUICQUERO indique qu'elles seront distribuées demain ou envoyées par courrier pendant les vacances.

4) *Les repas de la cantine manqués pour cause d'intempérie et lors du blocage du collège par les parents d'élèves seront-ils remboursés ?*

Madame GUICQUERO répond que c'est impossible car il faut légalement 3 jours manqués consécutifs pour prétendre à un remboursement.

5) *Pourquoi n'y a-t-il pas encore eu de réunion de liaison école collège avec l'établissement de Balizy ?*

Madame GUICQUERO répond que les nouveaux inspecteurs ne l'ont toujours pas contactée à ce sujet. Elle réunira un conseil école/collège avant fin juin où l'ensemble des écoles sera invité. En l'absence du principal adjoint il lui a été impossible de le faire avant.

6) *Quelle est la date officielle de fin de cours pour les élèves ?*

Madame GUICQUERO répond que ce sera le 3 juillet 2018.

19.00 : fin du conseil

La présidente du conseil d'administration
Mme Gaëlle GUICQUERO



Le secrétaire de séance
M. Denis CAUL-FUTY